

Notre Forêt

Revue de la
Forêt Privée en

Régions Centre et Ile-de-France



■ Actualité p 2

■ Gestion

- 3 • Comment y voir plus clair dans mes bois ?
- 4 • Chêne pyrénéen : un étranger à bannir ?
- 5 • Biodiversité : faire plus mais simple

■ Filière

- 6 • Les propriétaires forestiers français représentés au sein de PEFC International
- 7 • Un chantier réussi

■ Pratique

- 8 • Fiscalité forestière : du nouveau
- 9 • Se former à la gestion forestière : Pourquoi ?

■ Information des régions p 10

■ Courrier des lecteurs p 11

■ Vos prochaines réunions p 12

■ Vos contacts p 12



Comment y voir plus clair dans mes bois ?

Page 3



Se former : une nécessité

Édito

Dans tous les domaines d'activités la formation est un impératif. La sylviculture n'échappe pas à cette règle. Pourtant les propriétaires forestiers qui **ne profitent pas** des outils mis à leur disposition restent trop nombreux. Le fait que l'immense majorité d'entre eux ne vivent pas de leur forêt est sans doute un frein à leur désir de formation.

Le **FO.GE.FOR.** (Formation à la Gestion Forestière) a été créé en connaissance de cause: le cycle de base (8 à 10 séances) est organisé un samedi par mois, afin que chaque propriétaire occupé par une autre vie professionnelle puisse le suivre sans trop d'inconvénients. Le cycle d'été propose une autre formule, condensée sur 4 jours en juillet (voir page 9).

L'évolution climatique, les changements fiscaux, les innovations en termes de sylviculture, la connaissance des gestes forestiers de base sont autant de thèmes abordés au cours de ces cycles, ainsi que bien d'autres.

Ces formations ont pour but de faciliter la gestion sylvicole du plus grand nombre. Ainsi, le propriétaire qui n'a pas le temps de la mener lui-même directement, peut la déléguer à un gestionnaire (expert, coopérative ou gestionnaire forestier professionnel) en sachant ce qu'il veut pour ses bois.

Une forêt doit être gérée à la fois du point de vue économique, environnemental (en raison de la richesse de la biodiversité qu'elle abrite), voire esthétique. Cela est possible; **cela s'apprend**. Des ingénieurs et des techniciens sont là pour vous aider à vous former, n'hésitez pas à bénéficier de leurs compétences.

Vous profiterez d'autant plus de votre forêt si vous la connaissez mieux.

Geoffroy de MONCUI
Président du CRPF

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est une délégation du CNPF*, établissement public au service de tous les propriétaires forestiers. Il les oriente vers une gestion durable de leurs bois et répond gratuitement à toutes leurs questions.

* CNPF : Centre National de la Propriété Forestière. Il regroupe l'ensemble des CRPF et l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

Retrouvez tous
ces articles sur
www.crfp.fr/ifc

